



AVIS OFFICIEL

PILIERES PUBLICS de

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 28 octobre 2022

Enquête Publique


En application de l'article 16 de la loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007, la Ville de Sierre, d'entente le département de la mobilité, territoire et environnement, soumet à l'enquête publique le projet de zones de danger géologique sur tout le territoire de la commune de Sierre.

Ce dossier (plans et prescriptions) peut être consulté du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 12 h 00 auprès de la réception des services techniques de la Ville de Sierre (Hôtel de Ville) pour une durée de trente jours dès présente publication.

Les remarques, observations ou oppositions écrites doivent être adressées en deux exemplaires, sous pli recommandé, à l'Administration communale, service de l'environnement & biodiversité, dans les trente jours dès la présente publication.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Visa

Service émetteur	Services environnement et biodiversité	
Date début de la publication	4.11.2022	
Date fin de la publication	5.12.2022	